



Refus de prise en charge de l'assureur pour une réforme

Par **charlene**, le **11/09/2009** à **22:25**

Bonjour,
je viens d'être réformée de la gendarmerie suite à une blessure à l'école le 2 septembre 2008. Or j'ai souscrit une assurance à l'école mi septembre qui me protégeait de la perte de revenu ou d'une prime en cas de réforme or l'assurance refuse de me verser quoi que se soit du fait que l'accident c'est passé avant la date de contrat!
ma question est on t'il le droit à ce refus étant donné que je n'ai pas caché mon état de santé lors de la signature du contrat puisqu'à l'époque j'avais le pied en attelle et que j'avais des béquilles.
l'assurance n'acceptait donc tel pas à ce moment de signer le contrat malgré mon état de santé ?
par avance merci

Par **gege59**, le **13/09/2009** à **20:38**

bonjour.
le fait que vous ayez une jambe dans le plâtre le jour de la signature du contrat n'est pas un motif, pour votre assureur, pour refuser de vous couvrir...
le contrat a été signé et n'est priori pas caduc.
l'accident a eu lieu avant la prise de garantie : l'assurance ne pourra pas vous indemniser...